

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Mulvihill Premium Yield Fund (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller financier ou communiquez avec Gestion d'actifs Strathbridge Inc. (« Strathbridge ») par téléphone au 416 681-3900, par courriel à info@strathbridge.com ou sur le Web à www.strathbridge.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez vérifier si le fonds est compatible avec vos autres placements et votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création de la catégorie :	Le 18 septembre 2019	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs Strathbridge Inc.
Valeur totale du fonds le 18 septembre 2019 :	s. o. ¹⁾	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Strathbridge Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	s. o. ¹⁾	Distributions :	Trimestrielles ²⁾
		Placement minimum :	s. o.

Note :

- 1) Ce renseignement n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.
- 2) Les distributions sont versées en espèces, à moins que vous demandiez à votre représentant de nous aviser de les réinvestir dans des parts additionnelles du fonds.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds investira dans un portefeuille géré de façon active qui est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX et dans l'indice S&P 500. Le fonds peut également investir dans des fonds d'investissement publics, dont des fonds négociés en bourse et d'autres fonds Strathbridge (mais un maximum de 15 % de la valeur liquidative peut être investi dans des titres d'autres fonds gérés par Strathbridge dans la mesure où les frais ne sont pas doublés), qui procurent une exposition à de tels titres. Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés, notamment à des options, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et d'autres instruments dérivés, afin de produire un rendement accru qui soit avantageux sur le plan fiscal, de procurer une couverture contre la baisse du cours des titres et contre la fluctuation du change ou de procurer une exposition à des fonds négociés en bourse sans devoir acheter leurs titres.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt de titres parallèlement à d'autres stratégies de placement afin d'accroître les rendements du fonds. Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 18 septembre 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 18 septembre 2019)

Ce renseignement n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.

Répartition des placements (au 18 septembre 2019)

Ce renseignement n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

La fluctuation du rendement d'un fonds au fil du temps est une façon d'évaluer le risque. Il s'agit de la « volatilité ».

De façon générale, les fonds assortis d'une volatilité élevée produiront des rendements qui fluctueront davantage au fil du temps. Ils risquent habituellement plus de perdre de l'argent, mais ils offrent une possibilité accrue de toucher des rendements élevés. Les fonds assortis d'une faible volatilité ont tendance à produire des rendements qui fluctueront moins au fil du temps. Ils offrent habituellement de faibles rendements, mais risquent peu de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Gestion d'actifs Strathbridge Inc. estime que le risque associé à la volatilité du fonds est de **faible à moyen**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, Gestion d'actifs Strathbridge Inc. ne peut qu'estimer le niveau de risque. De façon générale, le niveau de risque est fondé sur la fluctuation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il ne prédit pas la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer au fil du temps. Un fonds assorti d'un faible niveau de risque peut tout de même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les risques pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, se reporter aux rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » et « Qui devrait investir dans ce fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie F du fonds au cours de la dernière année civile, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Les renseignements sur les rendements annuels ne sont pas disponibles puisque le fonds est nouveau.

Meilleurs et pires rendements sur trois mois

Les renseignements sur les meilleurs et pires rendements sur trois mois ne sont pas disponibles puisque le fonds est nouveau.

Rendement moyen

Les renseignements sur le rendement moyen ne sont pas disponibles puisque le fonds est nouveau.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds s'adresse aux épargnants :

- qui veulent un revenu qui soit avantageux sur le plan fiscal et un potentiel de croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition à des placements dans des émetteurs des marchés boursiers du Canada et des États-Unis;
- qui achètent des parts par l'entremise d'un compte à commission;
- qui veulent investir en dollars américains;
- qui veulent que des distributions leur soient versées en dollars américains chaque trimestre;
- qui peuvent tolérer un risque de faible à moyen;
- qui sont en mesure d'accepter une certaine fluctuation des rendements;
- qui investissent à long terme.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

De façon générale, vous devrez payer l'impôt sur les gains que vous tirez d'un fonds. Le montant de l'impôt que vous aurez à payer est tributaire des lois fiscales de votre territoire de résidence et du fait que vous déteniez ou non les titres du fonds dans le cadre d'un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Sachez que si vous détenez vos titres du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les ayez reçues en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de catégorie UF du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent être différents d'une catégorie à l'autre d'un fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter des représentants à recommander davantage un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer à l'achat ou au rachat de vos parts de catégorie UF.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont néanmoins une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, des frais d'exploitation (dont les frais d'administration), des frais liés au rendement et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la catégorie sont de 1,00 %.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, ses frais d'exploitation et ses frais d'opérations ne sont pas encore connus.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMISSION DE SUIVI

Le fonds ne verse pas de commission de suivi à votre représentant.

3. AUTRES FRAIS

Vous pourriez devoir payer d'autres frais à l'achat, à la détention ou à la vente de parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur acquisition, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous avez vendues. Ces frais sont versés au fonds et s'ajoutent aux frais d'acquisition que vous devez verser à la société de votre représentant.
Rémunération relative aux comptes à commission	Les parts de catégorie UF du fonds sont offertes aux investisseurs qui ont des comptes auprès de la société d'un représentant. Les investisseurs versent directement une rémunération à la société de leur représentant en échange de conseils en placement ou d'autres services.
Frais liés au rendement	Pour tout trimestre civil, Gestion d'actifs Strathbridge Inc. a droit à des frais liés au rendement versés par le fonds qui correspondent à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative rajustée par part (qui comprend les distributions versées ou devant être versées) à la fin du trimestre civil sur le rendement global mixte de l'indice CBOE S&P 500 BuyWrite Index (en dollars américains) et de l'indice MX Covered Call Writers' Index (en dollars américains) (assorti chacun d'une pondération de 50 %).

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit :

- résilier un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certains territoires, de demander des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS		Gestion d'actifs Strathbridge Inc.	
Veuillez communiquer avec Gestion d'actifs Strathbridge Inc. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents que le fonds doit produire en vertu de la loi.	Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure Comprendre les organismes de placement collectif sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca .	121 King Street West, Standard Life Centre, Suite 2600 Toronto (Ontario) M5H 3T9	Tél. : 416 681-3900 Télééc. : 416 681-3901 www.strathbridge.com info@strathbridge.com